

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le vendredi 9 décembre 2022 à 14 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 17 novembre 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, à l'Hôtel du Département, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;  
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental  
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental  
Monsieur Claude FIAERT, représentant de Provence Alpes Agglomération. 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA  
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint Conseil départemental  
Monsieur Roland RUZAFI, directeur adjoint Conseil départemental  
Monsieur Boris PAUL, professeur

**Absents excusés :**

Madame Martine THIEBLEMONT, représentante de Provence Alpes agglomération ;  
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD

**Délibération n° D-2022-15 (09/12)**

**OBJET : Subvention 2023 Politique de la Ville – DLVA  
Orchestre à l'école des Tilleuls et classes artistiques aux Plantiers**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 des syndicats mixtes,

**EXPOSE DES MOTIFS –**

Le conservatoire propose une action » dans le cadre du contrat de ville de Durance Luberon Verdon agglomération, qui se déroulera dans deux écoles de Manosque de la manière suivante ;

- Orchestre à l'école des Tilleuls de Manosque et initiation à la danse
- Initiation au théâtre à l'école des Plantiers

Les moyens mis à disposition concernent l'intervention de 8 enseignants. Le coût prévisionnel pour l'année 2023 est estimé à 23 510 € et mobilisera le soutien financier de l'Etat et DLVA.

**Après en avoir délibéré**

**– DECIDE –**

**D'approuver** l'action auprès des écoles des Tilleuls et des Plantiers pour un montant de 23 510 € pour l'année 2023 dans le cadre du Contrat de Ville Durance Luberon Verdon agglomération ;

**De solliciter** les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, de Durance Luberon Verdon agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

**Dit** que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions de l'Etat et de Durance Luberon Verdon agglomération ;

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait à Digne-les-Bains le 9 décembre 2022.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
Laurie SARDENLA.

